

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance d'ajournement du conseil de la municipalité de Sayabec tenue le lundi, 16 mai 2011, à 19 h 30 au centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents, la mairesse, madame Danielle Marcoux et les conseillers suivants :

Sont présents (es) :

Madame Marielle Roy,
Madame Solange Tremblay,
Monsieur Jocelyn Caron,
Monsieur René-Jacques Gallant,
Monsieur Jean-Guy Chouinard,
Monsieur Lorenzo Ouellet.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Danielle Marcoux. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Résolution 2011-05-242

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adopter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance d'ajournement de l'assemblée générale du 9 mai 2011 16 mai 2011 Ordre du jour

1. Ouverture par la prière;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt des états financiers trimestriels;
4. Règlements :
 1. 2010-02 et 2010-03 – Financement permanent – Centre sportif et Centre communautaire;
 2. 2011-05 – Achat d'un camion à benne;
 3. Règlement 2008-05 – Programme d'incitatifs à l'investissement;
5. Invitations :
 1. Journée de la Résistance;
 2. Comportement éthique;

6. Demandes d'appui :
 1. Comité de Développement socioéconomique;
 2. Centre de conditionnement physique;
 3. Salon des Mots de Sayabec
7. Office municipal d'habitation de Sayabec;
8. Ligue navale – Succursale Sayabec;
9. Affaires nouvelles:
 1. Les Fleurons du Québec;
 2. _____;
 3. _____;
 4. _____;
10. Période de questions;
11. Levée de l'assemblée.

Monsieur Francis Quellet, directeur général et secrétaire-trésorier fait le dépôt des états financiers pour la période du 01-03-2011 au 31-03-2011.

Résolution 2011-05-243
Règlement 2010-02 – Centre sportif
et Règlement 2010-03 – Centre
communautaire – Financement
permanent

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec désire se prévaloir des dispositions de l'article 1066 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

Il est proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers municipaux de Sayabec que le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal du Québec pour et au nom de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2011-05-244
Règlement 2010-02 – Centre sportif
et Règlement 2010-03 – Centre
communautaire – Financement
permanent

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 214 000 \$, effectué en vertu de règlements 2010-02 et 2010-03, la Municipalité de Sayabec émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Cinq (5) ans à compter du 30 mai 2011; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements

d'emprunt numéros 2010-02 et 2010-03, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Résolution 2011-05-245

**Règlement 2010-02 – Centre sportif
et Règlement 2010-03 – Centre
communautaire – Financement
permanant**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt numéros 2010-02 et 2010-03, la Municipalité de Sayabec souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 30 mai 2011, au montant de 2 214 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Sayabec a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale Inc.	98,02800	147 000 \$	1,60000 %	2012	3,51965 %
		153 000 \$	2,00000 %	2013	
		159 000 \$	2,40000 %	2014	
		165 000 \$	2,75000 %	2015	
		1 590 000 \$	3,15000 %	2016	
		147, 000 \$	1,85000 %	2012	
RBC Dominion valeurs mobilières Inc.	98,48600	153 000 \$	2,20000 %	2013	3,56934 %
		159 000 \$	2,65000 %	2014	
		165 000 \$	3,00000 %	2015	
		1 590 000 \$	3,30000 %	2016	
		147, 000 \$	1,60000 %	2012	
		153 000 \$	2,00000 %	2013	
Valeurs mobilières Desjardins Inc.	98,23600	159 000 \$	2,50000 %	2014	3,59706 %
		165 000 \$	3,75000 %	2015	
		1 590 000 \$	3,30000 %	2016	
		147, 000 \$	1,60000 %	2012	
		153 000 \$	2,00000 %	2013	
		159 000 \$	2,50000 %	2014	

ATTENDU QUE l'offre provenant de la firme Financière Banque Nationale Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers municipaux de Sayabec que l'émission d'obligations au montant de 2 214 000 \$ de la Municipalité de Sayabec soit adjugée à Financière Banque Nationale Inc et que demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Résolution 2011-05-246
Règlement 2010-02 – Centre sportif
et Règlement 2010-03 – Centre
communautaire – Financement
permanent

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sayabec souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 214 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
Règlement 2010-02 – Centre sportif	1 026 741 \$
Règlement 2010-03 Centre communautaire	1 187 259 \$

ATTENDU QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers municipaux de Sayabec que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard dudit desdits règlements compris dans l'émission de 2 214 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 30 mai 2011;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia
15, rue du Pont
Amqui (Québec) G5J 2P4;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 30 mai et le 30 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Sayabec, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE les obligations soient signées par la mairesse, madame Danielle Marcoux et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Francis Ouellet. La Municipalité de Sayabec, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Résolution 2011-05-247

Appel d'offres – Règlement 2011-05

Suite à l'appel d'offres par invitation pour l'achat d'un camion 10 roues avec une benne de plus ou moins 15 pieds, cinq soumissions ont été reçues par télécopieur avant le 13 mai 2011 à 11 h. Les soumissions sont énumérées ci-dessous :

DATE	HEURES	ENTREPRISES	MONTANT (avec taxes)
5 mai 2011	15 h 59	Camion Rouville inc.	99 684.38 \$
10 mai 2011	9 h 22	Camion A et R Dubois (option A)	130 444.13 \$
10 mai 2011	9 h 22	Camion A et R Dubois (option B)	100 254.00 \$
13 mai 2011	9 h 14	Centre du Camion JL Inc.	115 064.55 \$
13 mai 2011	9 h 14	Centre du Camion JL Inc.	150 381.00 \$

Lors de l'ouverture des soumissions les personnes suivantes étaient présentes : Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics ainsi que Jean-Guy Chouinard, conseiller.

Il est proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de mandater messieurs Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, Jean-Guy Chouinard, conseiller, et Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à une vérification plus approfondie des soumissions et à faire des appels téléphoniques auprès des soumissionnaires afin d'obtenir des éclaircissements sur les spécifications du camion.

Suite à cette procédure, messieurs Plourde, Chouinard et Ouellet seront en mesure de faire une recommandation au Conseil municipal.

Résolution 2011-05-248

Règlement 2008-05 «Programme d'incitatifs à l'investissement»

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec autorisent le versement d'une aide dans le cadre du règlement 2008-05 «Programme d'incitatifs à l'investissement» à l'article 2 qui s'intitule : «Aide directe aux entreprises». Les entreprises qui en font partie sont :

Propriétaire	Adresse et matricule	Permis	Date effective	Augmentation	Aide directe	Date	Versements
Côté Bertin	58, rue Boulay 9079-68-2050	141- 2009	2010-08- 01	30900	1 000 \$	1 ^{er} juin 2011 1 ^{er} juin 2012 1 ^{er} juin 2013 1 ^{er} juin 2014	250 \$ 250 \$ 250 \$ 250 \$ 250 \$
Dupété Claude Cuisine C.D.	67, boulevard Joubert Ouest	179- 2009	2010-09- 01	26900	1 000 \$	1 ^{er} juin 2011 1 ^{er} juin 2012 1 ^{er} juin 2013 1 ^{er} juin 2014	250 \$ 250 \$ 250 \$ 250 \$ 250 \$
Transports Martin Alain Inc.	85, route 132 Ouest 8980-13-8515	136- 2009	2010-10- 01	46200	1 800 \$	1 ^{er} juin 2011 1 ^{er} juin 2012 1 ^{er} juin 2013 1 ^{er} juin 2014	450 \$ 450 \$ 450 \$ 450 \$ 450 \$

Ces entreprises se sont greffées au programme en effectuant des travaux de rénovation entraînant une augmentation de l'évaluation foncière impossible d'au moins 25 000 \$ sur l'immeuble admissible.

Résolution 2011-05-249

Invitation – Journée de la Résistance

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de mesdames Marielle Roy, conseillère, Marielle Esclapez, agente de développement

socioéconomique ainsi que Myriam Chouinard à « La Journée de la résistance» qui aura lieu mardi, le 24 mai 2011 au Centre des Loisirs de Saint-Clément. L'objectif principal de la journée de la Résistance est de célébrer les réalisations actuelles, la persévérance, la dignité et la fierté du monde rural.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la convention en vigueur.

Résolution 2011-05-250

Invitation – Comportement éthique

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de mesdames Danielle Marcoux, maïresse, ainsi que Marielle Roy et Solange Tremblay, conseillères et messieurs Jocelyn Caron, Lorenzo Ouellet, Jean-Guy Chouinard et René-Jacques Gallant, conseillers, à une formation sur le comportement éthique qui aura lieu au centre communautaire de Sayabec samedi, le 17 septembre 2011. Le coût sera de 91.14 \$, taxes incluses, par personne pour un total de 637.98 \$, taxes incluses.

Résolution 2011-05-251

Demande d'appui – CDSES

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le versement de 35 000 \$ au Comité de développement socioéconomique pour le salaire de l'agente de développement, un montant de 5 000 \$ pour la subvention annuelle fait au Comité et un montant de 11 114 \$ pour l'entretien de la Baie-à-Charlie et des sentiers environnants. Ces montants sont prévus au budget 2011.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal demandent au Comité de développement socioéconomique par l'entremise de monsieur Jean-Pierre Déry d'organiser une activité aux Sentiers Mic-Mac et de présenter un rapport des travaux réalisés dans ce secteur pour la saison 2011.

Résolution 2011-05-252

Demande d'appui – Centre de conditionnement physique

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter que l'ouverture du centre de conditionnement physique se fasse pour les mois de juin et août 2011 et ce, à raison de 8 heures par semaine, soit la moitié de l'horaire régulier. Les membres du Conseil municipal demandent à ce qu'un minimum de 16 personnes assument les frais d'abonnement au montant de 60 \$. La responsable du centre de conditionnement recevrait donc l'allocation d'un mois seulement.

Résolution 2011-05-253

Demande d'appui – Salon des Mots

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'appuyer le Comité Culture et Concertation dans son projet de présentation du «Salon des Mots» pour la saison 2012 en acceptant de prendre en charge les dépenses reliées à la promotion de l'activité. Cette dépense représente environ une somme de 1 000 \$.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal tiennent à préciser que la Municipalité de Sayabec rendra disponibles les locaux au centre communautaire pour la présentation de l'édition 2012 du «Salon des Mots».

Monsieur Lorenzo Quellet, conseiller, se retire de la réunion parce qu'il ne peut être présent au point suivant.

Résolution 2011-05-254

Demande d'appui – OMH

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec qu'afin de compléter le projet de financement pour la construction de 10 logements de l'Office municipal d'habitation de Sayabec les membres du Conseil municipal acceptent de présenter une demande d'aide financière au programme «Rénovation Québec» pour un maximum admissible de 137 000 \$. Le programme prévoit une participation de la Société d'Habitation du Québec pour 50 % donc un montant de 68 500 \$ et la participation de la Municipalité de Sayabec pour un montant de 68 500 \$. La Municipalité de Sayabec financera sa part par l'adoption d'un règlement d'emprunt échelonné sur 15 ans.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal engagent la Municipalité de Sayabec à participer au programme de supplément au loyer pour un maximum de 5 unités de logements, et ce pour une période de 5 ans.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal demandent à l'Office municipal d'habitation et au Groupe Aténa d'accompagner la Municipalité de Sayabec pour la présentation du dossier à la Société d'Habitation du Québec dans le but ne pas omettre d'éléments qui pourraient retarder le dossier. Cette résolution abroge la résolution 2009-10-389.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent madame Danielle Marcoux, maîtresse, et monsieur Francis Quellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tous les documents requis concernant cette entente.

Monsieur Lorenzo Quellet, conseiller, revient à la réunion.

Résolution 2011-05-255

Ligue navale – Succursale Sayabec

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de féliciter les Corps de Cadets de la Marine pour la présentation du Cérémonial du 15 mai 2011.

Le travail de nombreux bénévoles afin d'appuyer le Corps de Cadets de la Marine permet à des jeunes du secteur de Sayabec de bénéficier d'une formation professionnelle où les attitudes et les valeurs sont positives.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent l'importance de la présence de cette association dans le milieu et encouragent les responsables à continuer leur beau et important travail.

Les jeunes participent aussi à des activités qui permettent d'aider d'autres associations : la tenue du souper du Club Lions, les soirées tenues par Uniboard Canada – Division Sayabec et la Guignolée qui permet de ramasser des dons ainsi que des denrées alimentaires pour les plus démunis. Ils projettent une image positive qui est très appréciée par la communauté.

Résolution 2011-05-256

Gare patrimoniale

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de cautionner le Comité de la Gare patrimoniale à l'obtention d'une marge de crédit de 75 000 \$ à la Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia.

Résolution 2011-05-257

Les Fleurons du Québec

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de faire l'inscription ainsi que présenter le dossier de la Municipalité de Sayabec aux Fleurons du Québec

Résolution 2011-05-258

Levée de la séance

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que la séance soit levée à 20 h 05.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-trésorier

